
Séance du 7 Juin 2022

Nombre de membres

en exercice : 10
présents : 6
votants : 6

L'an 2022, le 7 Juin à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle de mairie de Lorges sous la présidence de M. DENIS Bruno, Maire

Date de la convocation: 31/05/2022

Présents : M. DENIS Bruno, Maire, Mme BAUMANN Michèle, MM : DA SILVA Jean, DUC Bernard, HENNEQUIN Patrice, PROSPER Mickaël

Excusé(s) : Mme THOMAS Laëtitia

Absent(s) : MM : BRETON Alain, DESREUMAUX Marc, GAGNAN Thomas

Secrétaire de séance: M. HENNEQUIN Patrice

1. Compte rendu de la séance du 03.05.2022

2. Compte rendu des réunions

- Réunion CCBVL sur le pacte financier
- Commission générale de la CCBVL

3. Désignation des membres de l'AF Lorges

Délibération 282022

VU l'arrêté préfectoral du 15 décembre 1955 portant constitution de l'association foncière de Lorges ;

Vu l'article R 133-3 du Code Rural qui précise que le bureau d'Association Foncière doit être nommé pour moitié par le Conseil Municipal et pour moitié par la Chambre d'Agriculture pour une période de six ans ;

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il convient de procéder au renouvellement des membres du bureau de l'Association Foncière de Remembrement de Lorges.

Il rappelle que le Conseil Municipal doit désigner cinq membres propriétaires (exploitant ou non) de parcelles incluses dans le périmètre du remembrement, selon les statuts de ladite Association Foncière ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DESIGNER : BRETON Olivier, HAHUSSEAU Hubert, HUBERT Catherine, MOREAU Thierry et CHERRIER Rémi pour siéger au bureau de l'AFR.

Monsieur le Maire précise qu'il est membre de droit et n'a pas à être désigné.

La présente délibération sera envoyée à la Chambre d'Agriculture pour désignation de 5 autres membres propriétaires. Il appartiendra à la nouvelle commission d'AFR d'élire son nouveau président, vice-président ainsi que son secrétaire.

A l'unanimité (pour : 6 contre : 0 abstentions : 0)

4. Propositions d'honoraires pour maîtrise d'œuvre pour les travaux de la salle des fêtes

Délibération 292022

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le devis de ThB MAITRISE D'OEUVRE pour la maîtrise d'œuvre des travaux de réhabilitation de la salle des fêtes.

L'entreprise propose le devis ci-dessous :

- Phase 1 Etude et faisabilité 750€HT
- Phase 2 Plans et déclaration de travaux et Phase 3 Conception MOE : 3% du montant des travaux HT réellement exécutés
- Phase 4 Direction travaux : 8% du montant des travaux HT réellement exécutés

Après délibérations, le Conseil municipal, à l'unanimité

- DECIDE de retenir le devis de l'entreprise ThB MAITRISE D'OEUVRE pour la MOE des travaux de la salle des fêtes pour un montant de 750€ HT + 11% des travaux HT réellement exécutés

- DECIDE d'inclure ce devis dans les dossiers de demandes de subventions qui seront faits (DSR, DETR, Région...)

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

A l'unanimité (pour : 6 contre : 0 abstentions : 0)

5. Devis de l'entreprise GUIMONT pour l'agrandissement de la porte du secrétariat

Délibération 302022

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise GUIMONT pour l'agrandissement de la porte du secrétariat et permettre sa mise aux normes PMR.

Le montant du devis est de 3011,18€ HT soit 3613,42€ TTC.

Monsieur le Maire rappelle que la DETR 2022 a été demandé pour ces travaux et que la commune a reçu un avis favorable de subvention de la part de la Préfecture.

Après délibérations, le Conseil municipal, à l'unanimité

- DECIDE de retenir le devis de l'entreprise GUIMONT pour un montant de 3011,18€ HT soit 3613,42€ TTC

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

A l'unanimité (pour : 6 contre : 0 abstentions : 0)

6. Devis de l'entreprise RACAUD pour l'installation de spots extérieurs Place de la mairie

Délibération 312022

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise RACAUD Denis pour l'installation de spots extérieurs Place de la mairie.

Le montant du devis est de 1036,30€ TTC pour l'installation de 2 spots et d'un détecteur.

Après délibérations, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de retenir le devis de l'entreprise RACAUD Denis pour un montant de 1036,30€ TTC

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

A l'unanimité (pour : 6 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses:

- 14 juillet 2022 : Même manifestation que l'année dernière (vu avec le CLLV)
- Noël 2022 avec le CLLV : Brocante de Noël, Marché des producteurs locaux, Traineau de Noël, Buvette et loco à marrons le dimanche 27 novembre
- Décorations de Noël par le CLLV à confirmer
- Convocation des assesseurs
- Curage du fossé à Villemuzard
- Concert du Festillésime 81 payant + enfants.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Pour copie conforme,

Le Maire
Bruno DENIS

Les membres du Conseil Municipal :

BAUMANN Michèle	BRETON Alain	DA SILVA Jean
DESREUMAUX Marc	DUC Bernard	GAGNAN Thomas
HENNEQUIN Patrice	PROSPER Mickaël	THOMAS Laëtitia